

Tarifications ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES VILLE DU GOSIER |

Nouveaux tarifs mis en place par délibération en CM du 7 juin 2022

Restauration scolaire

ANCIENNE TARIFICATION			NOUVELLE TARIFICATION	
Tranches de revenus	Mensuel	Journalier	TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier
De 0 à 800 €	17 €		0 à 420 €	1,37 €
De 801 à 1100 €	21 €		421 à 841 €	1,39 €
De 1001 à 1500 €	31 €		842 à 1262 €	1,71 €
De 1501 à 2200 €	36 €		1263 à 1683 €	2,53 €
De 2201 € et plus	39 €		1684 à 2104 €	2,91 €
			2105 à 2525 €	2,93 €
			2 526 à 2946 €	2,95 €
			2947 à 3367 €	2,98 €
			3368 à 3788 €	3,00 €
			3789 à 4209 €	3,03 €
			4210 à 4630 €	3,06 €
			4631 à 5051 €	3,09 €
			5052 à 5472 €	3,12 €
			5473 à 5893 €	3,15 €
			5894 € et plus	3,18 €

ATTENTION ! Un tarif spécial suivant est appliqué en cas de non transmission de justificatifs de revenus : **5,30 €**

Garderie

ANCIENNE TARIFICATION			NOUVELLE TARIFICATION	
Tranches de revenus	Mensuel	Journalier	TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier
De 0 à 800 €	20 €		0 à 420 €	1,53 €
De 801 à 1100 €	23 €		421 à 841 €	1,54 €
De 1001 à 1500 €	26 €		842 à 1262 €	1,78 €
De 1501 à 2200 €	28 €		1263 à 1683 €	2,02 €
De 2201 € et plus	30 €		1684 à 2104 €	2,19 €
			2105 à 2525 €	2,20 €
			2 526 à 2946 €	2,36 €
			2947 à 3367 €	2,38 €
			3368 à 3788 €	2,39 €
			3789 à 4209 €	2,40 €
			4210 à 4630 €	2,41 €
			4631 à 5051 €	2,42 €
			5052 à 5472 €	2,43 €
			5473 à 5893 €	2,44 €
			5894 € et plus	2,45 €

ATTENTION ! Un tarif spécial suivant est appliqué en cas de non transmission de justificatifs de revenus : **5,94 €**

Modalités de remboursement

- Le remboursement relatif aux activités de restauration scolaire et de la garderie s'opère sur la base de la production dans un délai de 48 heures d'un certificat médical en cas d'absence pour raison de santé.
- Le remboursement pour toute autre absence s'opère sur la base de la transmission d'un courriel à la collectivité, dans un délai de 72 heures, avant la réalisation de l'activité.
- Un minimum de 10 jours par mois est facturé sauf en cas d'absence pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical transmis dans un délai de 48 heures après la réalisation de l'activité.

Activités de loisirs (ALSH)

ANCIENNE TARIFICATION		NOUVELLE TARIFICATION		
Activités	Tarifs	TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier Grandes vacances	Journaliers Petites vacances
	1 enfant 2 enfants 3 enfants	0 à 420 €	12,02 €	3,08 €
Accueil petites vacances	80 € 70 € 65 €	421 à 841 €	12,08 €	3,09 €
Accueil de loisirs de juillet	240€ 200 € 190 €	842 à 1262 €	12,13 €	3,11 €
		1263 à 1683 €	12,19 €	3,12 €
		1684 à 2104 €	12,25 €	3,14 €
		2105 à 2525 €	12,31 €	3,15 €
		2526 à 2946 €	12,37 €	3,17 €
		2947 à 3367 €	12,43 €	3,18 €
		3368 à 3788 €	12,48 €	3,20 €
		3789 à 4209 €	12,54 €	3,21 €
		4210 à 4630 €	12,60 €	3,23 €
		4631 à 5051 €	12,66 €	3,24 €
		5052 à 5472 €	12,72 €	3,25 €
		5473 à 5893 €	12,78 €	3,27 €
		5894 € et +	12,83 €	3,28 €

ATTENTION ! Un tarif spécial suivant est appliqué en cas de non transmission de justificatifs de revenus par les usagers des services précités : **28,10 € Journalier grandes vacances | 12,23 € Journalier petites vacances.**

Les activités de loisirs du mercredi

ANCIENNE TARIFICATION			NOUVELLE TARIFICATION		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier
Tarification mensuelle	40 €	30 €	20 €	0 à 420 €	1,97 €
Tarification journalière	10 €	8 €	5 €	421 à 841 €	1,98 €
Tarif à la demie journée	5 €	4 €	3 €	842 à 1262 €	1,99 €
				1263 à 1683 €	2,00 €
				1684 à 2104 €	2,01 €
				2105 à 2525 €	2,02 €
				2 526 à 2946 €	2,03 €
				2947 à 3367 €	2,04 €
				3368 à 3788 €	2,05 €
				3789 à 4209 €	2,06 €
				4210 à 4630 €	2,07 €
				4631 à 5051 €	2,08 €
				5052 à 5472 €	2,09 €
				5473 à 5893 €	2,10 €
				5894 € et +	2,11 €

ATTENTION ! Un tarif spécial suivant est appliqué en cas de non transmission de justificatifs de revenus : **18,66 €**